

Montreuil, le 13 mai 2026

Les salariés Carrefour ex-Match méritent plus que des miettes : la CGT ne signe pas l'accord NAO

La CGT ne signera pas l'accord issu des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) décevantes.

Après analyse des propositions de la direction et consultation des salarié-es, nous considérons que les mesures annoncées ne répondent pas aux attentes légitimes du personnel face à la hausse du coût de la vie, à l'augmentation de la charge de travail et aux efforts fournis au quotidien.

Pour rappel, la CGT revendique une base de salaire de 2000 euros mensuel pour les premiers niveaux, qui permettrait juste aux travailleurs de ne pas se trouver dans la précarité.

Malgré plusieurs réunions de négociation, la direction est restée sur des positions insuffisantes, notamment concernant les augmentations générales de salaire, l'amélioration des conditions de travail, le maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des salarié-es et une contribution financière à la suite de l'augmentation du carburant.

La CGT Carrefour Ex-Match refuse de cautionner un accord qui ne permet pas de garantir une réelle progression sociale et salariale. Notre organisation syndicale reste mobilisée pour obtenir des salaires dignes avec des augmentations générales significatives.

Nous continuerons à porter vos revendications et à défendre vos intérêts dans les prochaines échéances de négociation.

La CGT appelle les salarié-es à rester mobilisé-es et solidaires.



Aller plus loin...

Consultez notre site internet sur www.commercecgt.fr ou scannez le QR code ci-dessous :



Proposition de loi

Consultez notre projet de loi en scannant le QR code ci-dessous :



Contact presse

Cathy Duthoit
Déléguée Syndicale Centrale CGT
Tél : 07 86 43 29 94